

HONORAIRES DE L'AGENCE

Transactions sur immeubles à usage d'habitation

Prix de vente	Honoraires TTC (En % du prix net vendeur, barème cumulatif)
jusqu'à 50 000€	forfait de 5 000€
Entre 50 001 et 80 000€	7,5 %
Entre 80 001 et 130 000€	6,5%
Entre 130 001 et 230 000€	5%
Entre 230 001 et 300 000€	4 %
Plus de 300 001€	3 %

Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat

Transactions murs commerciaux - Fonds de commerce

Prix de vente	Honoraires TTC (En % du prix net vendeur, barème cumulatif)
Jusqu'à 100 000€	Forfait 10 000€
Entre 100 001 et 200 000€	9%
Entre 200 001 et 300 00€	7,5 %
Plus de 300 001€	6 %

Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat

Terrains à bâtir ou autres terrains : 10% (Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat)

Immeubles commerciaux et industriels : 10% TTC (Honoraires charge vendeur ou acquéreur selon mandat)

Locations : (*Baux soumis Loi n°89-462 du 6 juillet 1989*): 15% TTC du loyer annuel à partager par moitié entre propriétaire et locataire (visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux)

Baux commerciaux / professionnels : 2 loyers mensuels TTC à charge du preneur - forfait minimum de 1 250€ TTC

Garages : Forfait 120€ TTC à charge du preneur / Forfait 120€ TTC à charge du bailleur

Prestations à part :

Rédaction de bail : 150,-€ TTC

Etat des lieux (Entrée ou Sortie) : Honoraires TTC 3 € du mètre carré selon ledécret n°2014 – 890 du 01.08.2014 article 2. (Avec un minimum de 100,-€ TTC)

Décompte de charges : Sur devis.

Gestion immobilière :

Gestion courante	9% TTC des sommes encaissés
Garantie loyers impayés (GLI)	2,5 %

Locations saisonnières : 25%TTC des nuitées hors charges, extras, etéventuelles commissions prélevées par les plateformes. (Voir également carte de services)

Estimations : 150,-€ TTC (remboursé en cas de signature de mandat)